

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GRANGE L'ÈVEQUE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 FEVRIER 2007

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Raynald Royère :

Mesdames et Messieurs Guy Doussot, Jean Paul Fauconnet, Philippe Fromont, Dominique Picard, Jean-Michel Berthelot, titulaires.
Madame Marie-Andrée Bourdouleix, Messieurs Kanaroski et Philippe, suppléants.

Absents :

Mickaël Vuibert donne pouvoir à Alain Kanaroski
Régis Lutel

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul Fauconnet.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité, il est ensuite passé à l'ordre du jour :

1/ VOTE DU BUDGET 2007

Le comité syndical vote à l'unanimité le budget tel que proposé par le président et qui est arrêté à la somme de 121 020 € pour le fonctionnement et à la somme de 588 830 € pour la section investissement ; celle-ci prévoit principalement la réalisation d'un bassin de rétention dans le cadre du réseau des eaux pluviales, mais aussi des travaux aux écoles (réfection de la cour, conformité de l'installation électrique, remplacement des radiateurs, volets et cloison à la maternelle), la 3^{ème} tranche de renforcement de l'éclairage public, l'aménagement des entrées du hameau et l'acquisition de différents matériels pour le service technique. Pour l'aider à financer le projet de l'exutoire, le comité syndical sollicite une subvention sur fonds parlementaires, ainsi qu'une de l'agence de bassin Seine Normandie.

2/ ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le comité syndical accepte d'attribuer à la nouvelle association de loisirs et de détente de Grange l'Èvêque, une subvention de 110 €, pour l'aider à démarrer son activité. Cette somme pourra être révisée en 2008 au vu du bilan de cette année de fonctionnement.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mr Berthelot déplore que le hameau ne soit toujours pas équipé de l'ADSL – le président rappelle que le nécessaire a été fait de la part des communes de Macey et Saint Lyé – France Télécom promet une solution pour 2007, mais n'apporte pas d'autres précisions
- Mr Kanaroski demande la suite réservée au projet d'installer sur le hameau un réseau d'assainissement collectif – le président répond qu'un schéma d'assainissement a été réalisé conformément à la réglementation, sur la commune de Macey et sur le hameau. A ce titre, le hameau ne sera jamais raccordé à un réseau collectif : le schéma ne prévoit que de l'assainissement individuel.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h .

Le Président,

Raynald ROYERE